

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 210

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Ce référentiel tient compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap dans le référentiel d'activités qui définit les certifications professionnelles.